



Appel d'offre ouvert

**Marché de prestation de conception,
fourniture, livraison et conditionnement de
titres restaurant pour le personnel de la Ville
d'Aytré et du CCAS**

Mairie d'Aytré

Place des charmilles
BP 30 102
17 442 AYTRÉ CEDEX

05 46 30 19 19

information@aytre.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Sommaire

Article 1. Objet de la consultation	3
Article 2. Procédure de passation	3
Article 3. Allotissement	3
Article 4. Dossier de consultation	3
Article 5. Envoi des propositions	3
Article 6. Délai de validité.....	5
Article 7. Groupement d'opérateur économique	5
Article 8. Sous-traitance.....	5
Article 9. Présentation du dossier de candidature	5
Article 10. . Présentation du dossier d'offre	6
Article 11. Critères d'attribution et choix de l'offre	6
Article 12. Variante.....	6
Article 13. : Personnes à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires	6
Article 14. : Litiges.....	7

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Lundi 2 décembre à 12h00

(Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai)

Article 1. Objet du marché

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Réalisation d'une prestation de conception, fourniture, livraison et conditionnement de titres restaurant pour le personnel de la Ville d'Aytré et du CCAS.**

Lieu d'exécution : ensemble du territoire communal

Article 2. Procédure de passation

Le marché est passé par la procédure d'appel d'offre ouvert prévue aux articles L2124-2 et suivants du Code de la commande publique

Pour chaque lot, les parties peuvent recourir à la possibilité offerte par l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique de passer un marché similaire. Le montant total des marchés similaires et des marchés de base ne pourra dépasser le montant du seuil de la procédure adaptée.

Article 3. Allotissement

La nature des prestations ne permet pas de recourir à l'allotissement.

Article 4. Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- Le Règlement de Consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe financière ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP);
- Le Cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de service ;

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications devront être reçues par les candidats au **plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques **6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres**, pour autant qu'ils en aient fait la demande **10 jours calendaires** avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

Article 5. Envoi des propositions

La remise des plis se fait obligatoirement par voie électronique.

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, l'acheteur impose la transmission des candidatures et offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.fr> et dans les conditions techniques et procédurales figurant ci-dessous :

Prérequis : s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme de dématérialisation de l'Acheteur

Compte entreprise obligatoire : en cas de réponse les candidats devront s'inscrire sur cette même plateforme. Ce compte servira pour toutes les phases d'échanges avec les candidats et l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Formats : pour les documents exigés par l'Acheteur, les formats autorisés en réponse sont PDF pour des BPU, DQE, DPGF qui doivent être retournés en format XLS. Les entreprises candidates doivent impérativement fournir les fichiers EXCEL complétés.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur, alors il lui appartient de les transmettre dans des formats réputés « largement disponibles ».

Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systématiquement deux chiffres (ex: 01, 02, 03, ...)

Les candidatures et offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées par le code civil.

Le certificat de signature électronique garantissant l'identité du candidat doit être conforme d'une part, au référentiel intersectoriel de sécurité et, d'autre part, référencé sur la liste établie par le Ministre chargé de la Réforme de l'État, laquelle est publiée sous forme électronique à <https://references.modernisation.gouv.fr/securite> puis section « la liste des offres référencées ».

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule sera ouverte la dernière offre reçue.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 pris en application de l'article R.2132-11 du code de la commande publique.

Cette copie pourra être transmise sur support physique électronique placé sous pli scellé portant la mention « copie de sauvegarde - ne pas ouvrir » ainsi que l'objet du marché, et devra parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis à l'adresse indiquée ci-dessus. Ils devront parvenir en mairie avant la date et l'heure indiqués en page de garde du présent document.

En cas de détection d'un programme informatique malveillant dans une offre, celle-ci sera détruite et ne sera pas analysé. Le candidat en sera informé. Il en sera de même pour le support physique fourni par le candidat.

En fin de procédure, dans le cas où les documents transmis par voie électronique seraient signés électroniquement, l'Acheteur transformerait alors l'offre électronique du candidat retenu en format papier, ce qui donnera lieu à signature manuscrite du marché.

Signature : la signature électronique n'est pas exigée. Le marché sera, in fine, signé avec l'attributaire sous forme manuscrite.

Signature : Les documents doivent, s'ils sont remis sous forme électronique, être signés à l'aide d'un certificat de signature électronique, dans des conditions conformes à l'arrêté du 22 mars 2019 et au règlement n°910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques eIDAS.

Article 6. Délai de validité

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres

Article 7. Groupement d'opérateur économique

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation. La forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint d'entreprises, l'acheteur exige que le mandataire du groupement soit solidaire.

Article 8. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus. Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

Les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé.

Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;

- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

Article 9. Présentation du dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le soumissionnaire devra produire les documents suivants :

- Attestation sur l'honneur de non interdiction de concourir (art. L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique)
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 et DC2 (disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr) pour présenter leur candidature.

L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution (UE)2016/7 de la Commission Européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour ce document, en lieu et place des documents mentionnés.

Article 10. . Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.

- L'acte d'engagement et son annexe financière complétée
- Le relevé d'identité bancaire
- La note méthodologique de gestion du contrat pour les critères d'attribution ;
- Les déclarations de sous-traitances nécessaires le cas échéant

Article 11. Critères d'attribution et choix de l'offre

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Critères	Pondération
1-/ Prix La note est attribuée selon la formule suivante : Note du prix du candidat noté = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée du candidat noté) X 60	60
2-/ Valeur technique Les offres seront notées selon la pertinence des réponses apportées à chaque item selon la décomposition ci-dessous :	40
2.1/ Qualité et facilité d'utilisation des outils	15
2.3-/ Modalités de sécurisation et gestion des pertes et vols	10
2.2-/ Accompagnement et formation des utilisateurs	10
2.4-/ Prise en compte des aspects environnementaux	5
Pondération totale	100

L'acheteur attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur la pluralité de critères cités ci-dessus.

Article 12. Variante

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée. L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.

Article 13. : Personnes à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la

AR Prefecture

017-211700281-20250107-D071_2025-AR
Reçu le 15/09/2025
Publié le 15/09/2025

consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'acheteur, à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr.

Article 14. : Litiges

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Poitiers Tél. : 05 49 60 79 19

Fax : 05 49 60 68 09

Email : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :
Tribunal Administratif de Poitiers

Tél. : 05 49 60 79 19

Fax : 05 49 60 68 09

Email : greffe.ta-poitiers@juradm.fr